



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

COTOREP

Question écrite n° 72920

Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la pratique souvent constatée de la baisse du taux d'invalidité lors du renouvellement des cartes d'invalidité des handicapés. Or, en dessous du seuil de 80 % d'invalidité, la personne handicapée n'a plus droit à un abattement fiscal sur son revenu imposable, et donc perd une grande partie de sa rémunération. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend prendre des mesures afin qu'il y ait une plus grande cohérence dans la prise en charge des handicapés afin que tous les ouvriers des CAT puissent bénéficier de la même décote fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72920

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 823